

Minuchin disait que les institutions d'aide sociale ou de la protection de la jeunesse font elles-aussi partie de ces systèmes sociaux et que ces institutions pourraient avoir une influence destructive sur les familles. Pourquoi?

L'État veut être le bon parent, qui remplace le mauvais parent; la protection de la jeunesse joue le rôle de l'avocat de l'enfant avec comme résultat que l'enfant devient la partie adverse aux parents.

Les parents et trop souvent la mère qui est la seule parente, se sentent impuissants et rejetés. Minuchin qualifiait cette attitude de l'État et des fonctionnaires d'immoral et non-éthique!

J'ai été deux fois directeur d'un établissement pour la prise en charge des adolescentes, placées par le juge de la jeunesse. Il n'est pas question de critiquer le travail des éducatrices, de éducateurs, et de tous ceux qui s'engagent dans les internats de la protection de la jeunesse.

On fait là un travail terriblement beau, terriblement humain; les enfants placés éprouvent dans l'internat, souvent pour la première fois dans leur vie, une chaleur, une attention individuelle, une affectivité désintéressée. Mais en même temps, ces enfants sont terriblement seuls, terriblement angoissés. Et si on se donne la peine de rendre visite au parents, on découvre souvent une détresse épouvantable.

C'est pour ces raisons que depuis 12 ans, je fais tout pour éviter le placement des enfants, pour travailler avec les parents, même ou surtout dans le cas de comportements extrêmement difficiles et délinquants et dans le cas d'abus sexuels et de mauvais traitements. La sécurité de la société et la sécurité de l'enfant restent pour moi la première des priorités.

Je voudrais vous parler maintenant de mes expériences qui ont eu lieu dans le cadre d'un projet et dont le but était le traitement de l'enfant et de la famille, là où les problèmes sont nés.

J'ai commencé ce projet en 1980 sous le nom de "Projet Familial de Nimègue", au moment où j'ai été nommé professeur à la faculté de psychologie et de pédagogie.

Mon exposé est divisé en trois parties, suivi par une discussion que j'aimerais avoir avec vous.

Première partie: Philosophie de base du Projet Familial. Dans cette partie, je vais élaborer l'hypothèse que la suppression des placements nécessite un changement radical de la philosophie de base du travail socio-éducatif, une nouvelle définition du rôle des spécialistes et des assistants sociaux, ainsi que de nouvelles méthodes de diagnostic et de traitement adaptées aux besoins des familles.

Deuxième partie: dans la deuxième partie je vous expliquerai les stratégies fondamentales des interventions suivant la méthode du Projet Familial. Il est important de souligner ici que cette méthode est l'objet d'une recherche scientifique continue. Trois thèses de doctorat sont ou seront bientôt le résultat de nos recherches.

Les chercheurs sont en même temps des praticiens.

Troisième partie: la deuxième partie sera interrompue par une vidéo concernant une famille que j'ai en traitement actuellement.

Le dernier enregistrement date du 15 mai. Il s'agit d'une famille extrêmement perturbée, avec une mère qui elle aussi a un long passé dans des internats. Cette famille a 4 enfants de trois pères différents, dont une fille de 13 ans qui est tellement agressive qu'elle est refusée par les internats ou centres de rééducation.

1. Philosophie de base du Projet Familial.

En 1990 j'ai publié un essai philosophique sous le titre: "La pauvreté de la prospérité", et dans cet essai j'ai critiqué la société contemporaine où trop de gens sont marginalisées, tenus à l'écart. Nous avons un tier-monde chez nous. Dans un rapport récent de la communauté européenne, j'ai lu qu'en